



Règlement intérieur

Préambule : le présent règlement est présenté à chacun des adhérents au moment de son inscription. Toute inscription vaut acceptation du présent règlement. Il risque d'évoluer au cours de l'année sportive, auquel cas vous êtes invités à vous mettre en contact avec l'administration pour obtenir la dernière version.

- 1 - Conditions d'admission :** Vous avez 15 jours à compter de votre date d'inscription pour nous fournir un certificat médical valide de moins de 3 mois. A défaut, nous nous réservons la faculté de vous refuser l'accès aux cours. Nous vous demanderons également de fournir un justificatif en cours de validité pour les éventuels tarifs réduits. L'accès aux cours n'est possible que si le dossier d'inscription est complet et validé par les membres du bureau.
- 2 - Les tarifs :** Toute somme versée en règlement de votre adhésion – même partielle – n'est en aucun cas remboursable. Votre adhésion est nominative et par conséquent non transmissible. Votre règlement est dû en totalité le jour de votre inscription. Les frais d'adhésion à la Fédération (licence sportif) sont incluses et ils sont obligatoires. En cas d'adhésion en cours d'année sportive, vous devrez acquitter les frais de licence pour la saison sportive en cours.
- 3 - Les horaires de cours :** Les élèves doivent être présents 10 minutes avant le début des cours.
- 4 - Discipline de l'adhérent :** Retard : Tout retard inférieur à 15 minutes est toléré mais pourra être sanctionné par des exercices physiques supplémentaires. Pour tout retard de plus de 15 minutes l'instructeur peut refuser l'accès à l'entraînement en cours à l'élève en question; il sera alors éventuellement redirigé vers une autre tranche horaire.
Sécurité : le port de bijoux, montre, piercing est strictement interdit et les cheveux doivent être attachés ; le port de la tenue de wushu est obligatoire (tenue complète ou teeshirt du club), le port de la ceinture correspondant à son grade, ainsi que les équipements de protection sont obligatoires.
Il est interdit de quitter le cours sans l'autorisation préalable de l'instructeur. Chaque adhérent devra avoir une attitude respectueuse des lieux et des personnes (propreté, usage du matériel fourni, politesse, discipline....).
Tout manquement au règlement intérieur ou comportement jugé nuisible à l'école peut mener à une exclusion de l'association par le comité directeur ou ses représentants.